

**CONSEIL SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SEANCE DU : 03 AVRIL 2018

<p>Référence du service BUDGET-PG/PL/VM-05d</p>	<p align="center">Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2018</p>
<p><u>Etaient présents(es) (21)</u></p> <p>Philippe GRAS, <i>Président</i></p> <p>Bernard CLEMENT, Pierre GAFFARD-LAMBOND, Jean-François LAURENT, Laurent PELISSIER Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Jean-Pierre BONDOR, Laurent BURGOA, Pilar CHALEYSSIN, Nathalie CREPIN-GARCIA, Marie-Reine DELBOS, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Robert HEBRARD, Marie-Françoise MAQUART, Maurice MOURET, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Jacky RAYMOND, Frédéric TOUZELLIER, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s</i></p> <p><u>Etaient représentés(ées) (3 pouvoirs)</u></p> <p>Robert CRAUSTE, donne pouvoir à Olivier PENIN ; Jean-Jacques GRANAT, donne pouvoir à Alex DUMAGEL ; Sophie ROULLE, donne pouvoir à Marie-Reine DELBOS.</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (63)</u></p> <p>André BRUNDU, Juan MARTINEZ, Fabienne RICHARD <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Vincent ALLIER, Nadine ANDREO, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, René BALANA, Jacques BONHOMME, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Marianne CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean DENAT, Jean-Luc DESCLOUX, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Marc FOUCON, Marilynne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Michel GABACH, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Vivian MAYOR, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Murielle NEPOTY, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Serge REDER, Jacky REY, Olivier RIGAL, Jean-Noël RIOS, Catherine ROCCO, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR Gilles TRAUJLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s ou absent(e)s</i></p> <p align="right">Sièges : 88 Membres en exercice : 87</p>	

Monsieur Jean-François **LAURENT**, Vice-président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 18 décembre 2017;

Considérant la nécessité pour le Conseil Syndical de voter le Budget primitif 2018 du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à majorité

Exprimés :24 (dont 3 pouvoirs)

Pour :24.....

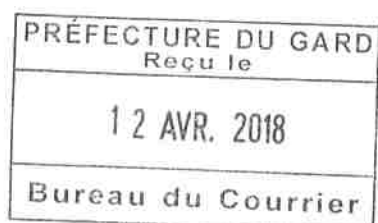
Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : d'approuver le Budget principal du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard pour l'année 2018 (en annexe) qui peut être synthétisé de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL (M 14)		
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section d'investissement	157 755,01 €	157 755,01 €
Section de fonctionnement	748 167,11 €	748 167,11 €
Total	905 922,12 €	905 922,12 €

ARTICLE 2nd : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.



**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle

